

PROGRAMME DE FORMATION :

MAINTENANCE des COMPETENCES TECHNIQUES & JURIDIQUES

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux diagnostiqueurs de maintenir leurs connaissances réglementaires, méthodologiques et juridiques nécessaires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier. Accroître les compétences des diagnostiqueurs en activité.

Permettre aux diagnostiqueurs d'être mieux protégés en cas de sinistre, en adaptant la rédaction du rapport de mission, en fonction du regard des tribunaux et des experts judiciaires.

Contenu :

1. Maintenance technique. (1 jour)

- Mise à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires,
- Révision des modes opératoires,
- Montée en compétence parmi les domaines
TERMITES, AMIANTE, GAZ, PLOMB, ELECTRICITE, DPE

2. Maintenance Juridique. (1 jour)

- Connaître et analyser les principales sources de sinistres,
- Repérer les précautions rédactionnelles utiles et leur impact sur le sinistre,
- Etude de cas réels : sur la base d'un cas réel,
- Adapter sa rédaction « personnelle »,
- Adapter sa pratique professionnelle en fonction des « pièges » classiques.

• Public visé :

Toute personne certifiée, réalisant des diagnostics techniques immobiliers

• Encadrement :

Maintenance technique :

Deux intervenants professionnels ayant plus de 10 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Maintenance Juridique :

Avocat spécialiste ayant plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de sinistres des domaines du diagnostic technique immobilier.

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
 - Cours sur vidéo projecteur.
 - Mise en situation pratique.
 - Exercices pratiques.
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :

- Exercices pratiques et mise en situation.

PROGRAMME DE FORMATION :

Contenu Maintenance technique:

- 1. Mise à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires**
selon domaines concernés
- 2. Révision des modes opératoires**
selon domaines concernés
- 3. Montée en compétence parmi les domaines**
TERMITES, AMIANTE, GAZ, PLOMB, ELECTRICITE, DPE
 - Rappels des Evolutions techniques et réglementaires
 - Exercices de synthèse
 - Echanges sur cas concrets

Domaines concernés selon les sessions :

- Etat Termite
- Repérages Amiante (avec et sans mention)
- CREP (Constat des Risques d'Exposition au Plomb)
- Diagnostic de Performance Energétique (avec et sans mention)
- Etat de l'installation intérieure de Gaz
- Etat de l'installation intérieure d'Electricité

Contenu Maintenance juridique

- 1. Etude de cas réels** : sur la base d'un cas réel, l'opérateur est invité à proposer une reformulation « sécurisée », qui sera ensuite analysée « à chaud » par l'avocat
- 2. Adapter sa rédaction « personnelle »** en fonction des règles de sécurité (sur la base d'un rapport réel fourni par l'opérateur)
- 3. Repérer les précautions rédactionnelles** utiles et leur impact sur le sinistre.
- 4. Connaître les principales sources de sinistres** (coût et fréquence), à la lumière de la jurisprudence récente.
- 5. Analyser les causes de ces sinistres**, tant lors de la préparation de la mission, de l'examen in situ et lors de la rédaction du rapport.
- 6. Adapter sa pratique professionnelle** en fonction des « pièges » classiques.

MODALITES D'INSCRIPTION / CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clauses générales :

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de la part du client et stagiaire l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur d'ODI FORMATION (disponible sur demande).

Les modalités d'inscription :

Pour les formations d'un montant supérieur à 1.500,00 Euros, les réservations pour une formation ne sont définitives qu'après réception du devis signé et d'un acompte de 20% à régler à l'inscription, le solde étant à régler au début de la formation. Pour les formations dont le montant n'excède pas 1.500,00 Euros, le règlement total est effectué à l'inscription.

Toute inscription prend effet à réception du devis signé validant votre accord sur l'objectif, le contenu, la date et le coût de la formation. Cette inscription doit être impérativement accompagnée du règlement à adresser à :

ODI FORMATION 15 Queyreau Ouest, 33126 Saint Michel de Fronsac

En contrepartie du versement reçu, ODI FORMATION s'engage à réaliser la ou les actions (s) prévue (s) dans le cadre de la présente convention et à fournir les documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation (attestation de formation, attestation de présence, etc..).

ODI FORMATION pourra, en accord avec le client, confier la conduite de tout ou partie de l'action de formation à un autre organisme de formation.

Convocation, report et annulation :

Dans le cas d'une formation inter-entreprises, une convocation indiquant les renseignements concernant la session en question est adressée à l'attention du stagiaire (date, lieu, heure). Dans le cas d'un stage intra-entreprise, une confirmation de réalisation de la session est adressée au commanditaire de la session.

ODI FORMATION se réserve le droit de reporter ou annuler un stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, elle informe l'entreprise dans un délai minimum de 10 jours avant le début de la formation, rembourse les frais d'inscription versés et propose une inscription prioritaire sur les sessions suivantes.

Les demandes de report ou d'annulation du fait du stagiaire ou de l'entreprise commanditaire doivent se limiter aux cas de force majeure et ne pourront être acceptées que si elles surviennent au minimum deux semaines avant le début du stage. Passé ce délai, ODI FORMATION facturera le montant intégral de la formation. Toute session commencée est due en totalité.

Tarifs et conditions de paiement :

Les prix des formations sont ceux figurant sur le tarif en vigueur à la date de réalisation, Les prix sont exprimés en Euros. Ils sont valables en France métropolitaine. **Ce tarif inclut les déjeuners.** En cas de perte par le stagiaire de sa documentation ou d'attestation, une nouvelle documentation ou attestation lui sera facturée 60 Euros par unité (frais d'envoi inclus).

Les règlements sont exigibles à la commande ou dans le cas de financement par un tiers à réception de la facture; tout règlement ou acompte non perçu à la date limite indiquée sur le bulletin d'inscription annulera l'inscription.

Pour les organismes prenant en charge le paiement de la formation, les paiements seront exigibles à réception de la facture (et devront rappeler le numéro de la facture correspondante). En cas de refus de prise en charge ou d'une prise en charge partielle, ODI FORMATION facturera le montant de la formation dû de la commande ou son solde au signataire de la convention de formation. Les règlements seront effectués par chèque à l'ordre d'ODI FORMATION.

Assurance :

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire reste responsable vis-à-vis des tiers et d'ODI FORMATION. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante en responsabilité civile et contre les risques divers.

Loi applicable :

Les Conditions Générales et tous les rapports entre ODI FORMATION et ses clients relèvent de la loi française. Attribution de juridiction : Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal du siège social d'ODI FORMATION est seul compétent pour régler le litige.